



Campagne de télétravail/ travail de prox : ouverture le 15 janvier Le SNU Vous informe

Retrouvez tous les détails sur la campagne et les règles applicables en matière de télétravail à Pôle Emploi en cliquant [ici](#)

Attention : les décisions seront octroyées pour **10 mois seulement** car accord sur 3 ans qui fera l'objet d'une **nouvelle négociation** entre les OS représentatives et la DG courant 2024 pour application au 1^{er} janvier 2025.

Le SNU est un syndicat représentatif au niveau national et **sera force de proposition pour un accord ambitieux alliant notre mission de service public d'accueil des usagers et qualité de vie au travail des personnels dans un souci de RSE (limitation des déplacements).**

Le contexte n'est pas facile : la direction a pris soin de rappeler (CSE du 21/12) que : « les quotas de télétravail indiqués dans l'accord (droit privé) et dans le décret (droit public) sont des maxima et non des garanties et que les nécessités de service sont à prendre en compte pour l'attribution des jours de télétravail de chacun ».

Nous avons déjà des échos ici et là, d'agences pour lesquelles ce serait un seul jour pour tout le monde... les 2 statuts seraient logés à la même enseigne...

Face aux difficultés qui pourraient survenir dans telle ou telle agence ou service, **le SNU vous propose de privilégier une vision collective consistant par exemple à faire une contre-proposition d'organisation à laquelle les directions n'auraient peut-être pas pensé.** Des leviers existent dans le cadre de ce type de discussions, le SNU est à vos côtés pour en échanger.

Des situations qui ne trouveraient pas de solution en local peuvent être portées à la direction régionale (réclamations individuelles et collectives via les élus CSE et/ou en CCPLU pour les agents publics).

N'hésitez pas à nous solliciter :

syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr

Vos contacts dans les départements

Rhône : Catherine Albout/ Sabrina Sahli

Loire/ Haute Loire : Olivier Béal

Savoie/ Hte Savoie : Fabienne Delmas, Valérie Lagarde.

Auvergne : Martine Jacot

Drôme/Ardèche : Cathie Sébastian/ Manuelle Castellaro

Isère : Carole Genin.

